

178 **Groupe d'habitations  
à loyers modérés  
Aire Châtelaine, Genève**

**Architectes: Pierre J. Borsa, Jacques  
A. Nobile, Jacques Bardet, Alain Ritter**

**Situation**

La zone de terrain qui fait l'objet de cette étude est située à proximité d'une des zones industrielles importantes de la ville, à cheval entre la rue de Lyon, l'avenue d'Aire et le village de Vernier. Elle est desservie par deux grandes voies de communication et ses frontières sont parfaitement délimitées d'un côté par la zone réservée à l'usine à gaz, de l'autre côté par la future voie de grande ceinture.

**Conception de l'ensemble**

Le terrain légèrement accidenté présente l'avantage d'une vue très dégagée aussi bien au sud côté Salève, que sur la ligne du Jura.

La volonté de ménager le maximum d'espaces verts entre les blocs conduit à condenser et à allonger ceux-ci, tout en profitant des différences de niveau pour créer des passages sous les immeubles, ainsi que des échappées visuelles en transparence.

L'aménagement de la future grande artère de ceinture en prolongation de la route du Pont-Butin a conduit à rechercher des perspectives à l'échelle de cet ouvrage et d'éviter la monotonie d'une répétition d'un module de construction trop petit et trop rapproché. D'autre part, les courbes naturelles de niveau qui correspondent aussi aux divisions des parcelles dessinent sur le terrain une sorte de triangulation générale dont l'implantation des immeubles cherche à sauvegarder le caractère.

L'accès du nouveau groupe d'habitations se fera par une voie de dévestiture extérieure qui se raccordera d'un côté au chemin de l'usine à gaz et à l'autre extrémité au chemin de l'Écu existant. De plus, un chemin pour piétons passant sous la voie de grande ceinture permettra l'accès direct au village et à l'école de Châtelaine en évitant toute circulation automobile.

**Première étape**

Une première étape en cours d'exécution comprend à une extrémité un bâtiment de 10 étages et une partie basse commerciale et à l'autre extrémité de chaque côté de la route de grande ceinture, des immeubles de 2 et 3 étages sur rez représentés sur la maquette de détail; ce premier ensemble est une réalisation de 270 appartements et 900 pièces menée dans le cadre de la loi d'aide aux logements à loyers modérés de l'Etat de Genève.

